



**ÉCO
GAGNANT**

**JE CHANGE
LE MONDE
ET J'Y GAGNE**

PRIME ÉCO-ÉNERGIE

Besoin d'aide pour **financer**
l'augmentation de vos **factures d'énergie** ?
Demandez **la prime Éco-Énergie**
de la Communauté urbaine de Dunkerque

Qui ? Les habitants de la Communauté urbaine de Dunkerque (que vous habitez seul, en couple ou avec des enfants), si vous avez des revenus inférieurs ou égaux aux plafonds de revenus PLAI, par exemple :

- ▶ 12 452 € de revenu fiscal par an pour une personne seule
- ▶ 24 276 € de revenu fiscal par an pour un couple avec deux enfants.

Quoi ? Tous les modes de chauffage sont concernés par la prime. Dans un second temps, un accompagnement technique et financier Éco-Habitat pourra être proposé pour une rénovation thermique de votre logement.

Combien ? D'un montant maximum de 300 euros, cette aide prendra en compte votre différence de facture énergétique entre 2022 et 2023.

Quand ? Les demandes sont à déposer entre le 13 février et le 30 juin 2024.

Comment ? Téléphonnez au 03 28 26 29 15, il s'agit d'un accompagnement individuel. Suite à votre appel, vous aurez un rendez-vous avec un professionnel qui analysera votre situation. Vous devez simplement apporter un justificatif de domicile, votre déclaration de revenus et vos factures ou vos relevés de charges énergétiques de 2022 et 2023.



Vous avez un doute ?

Appelez le 03 28 26 29 15 en vous munissant de votre déclaration de revenus.

Partagez !

Vos proches sont peut-être concernés par la prime (amis, enfants, voisins...), **pensez à leur en parler.**



Habitat - Énergie - Eau - Mobilités
La CUD, votre Maison
du pouvoir d'achat

